



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique
Commune de Vigneux-de-Bretagne

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 mai 2017 – 19h30

Date de convocation : 25 avril 2017

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 26
- votants : 27

Présents :

BÉZIER Joseph, MAILLARD Martine, LE DORZE Bertrand, PLONEÏS-MÉNAGER Sandrine, DAVID Philippe, FRANCO Gwënola, LEGOUX Patrick, CROM Gaëlle, LAMIABLE Patrick, BOUIN Sylvie, ALLAIN Dominique, ROLLAND Guillaume, JOLY Chantal, BRETESCHE Julien, GAVELLE Céline, HAMON Jean-Yves, RIOU Sylviane, PLASSARD Vincent, DURANCE Émilie, VINCE André, DELÂTRE Christophe, DUBOIS Marie-Christine, DARROUZÈS Didier, GOUJON Anne, PORTIER Joël, MIOT Bruno

Absents excusés : Nathalie MERCIER pouvoir à Sandrine PLONEÏS-MÉNAGER

Absents : Véronique CADOT, Maïté COSNARD

Secrétaire de séance : Céline GAVELLE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 mars 2017

Compte-rendu des décisions du Maire

Au titre des pouvoirs qui lui ont été confiés, M. le Maire a pris les décisions suivantes :

N° 002 du 31/03/17 – Acquisition d'une faucheuse-débroussailleuse OPTIMA VISIOBRA M 57 T. Marché passé selon la procédure adaptée avec la SAS NOREMAT. Le montant total du marché s'établira à la somme de 37 979,00 € HT, soit 45 574,80 € TTC. La société NOREMAT propose une reprise de l'ancien matériel débroussailleuse et son groupe unibroyeur à céder au prix de 10 800 € nets. L'accord de reprise sera effectif après délibération du Conseil municipal.

MAIRIE DE VIGNEUX-DE-BRETAGNE

9, rue G.H. de la Villemarqué - BP 8 - 44360 Vigneux-de-Bretagne

Tél. 02 40 57 39 50 - fax 02 40 57 39 59

contact@vigneuxdebretagne.fr - www.vigneuxdebretagne.fr

N° 003 du 04/04/17 – Contrat de maintenance et d’entretien des 2 défibrillateurs de la Commune (complexe sportif de la Maison Blanche et salle Jules Verne). Marché passé selon la procédure adaptée avec la SAS SCHILLER FRANCE. Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans. Le montant total de la redevance forfaitaire annuelle, frais de déplacements inclus, s’établit à 139,00 € HT, soit 166,80 € TTC la première année par défibrillateur et 96,00 € HT, soit 115,20 € TTC les trois années suivantes, par défibrillateur.

N° 004 du 04/04/17 – Renouvellement du contrat de maintenance des portes automatiques de la mairie pour une durée d’un an. Marché passé selon la procédure adaptée avec la SAS PORTALP FRANCE. Le montant de la redevance annuelle s’établira à la somme de 945,74 € HT, soit 1 113,89 € TTC.

N° 005 du 05/04/17 – Suppression d’une régie de recettes pour l’encaissement du produit de la redevance d’occupation du bien communal sis 16 rue Anne de Bretagne à La Paquelais. Le bien communal n’étant plus occupé depuis la fin du mois d’août 2016, la régie de recettes n’a plus lieu d’exister.

Finances – Marchés publics

1. Budget principal : approbation du compte de gestion 2016 établi, par Mme BAYLONGUE-HONDAA, comptable public. *Présentation par Mme BAYLONGUE-HONDAA*

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion principal dressé, pour l'exercice 2016, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
27	27	0	0

2. Budget principal : adoption du compte administratif 2016.

Le Conseil municipal :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif principal,
- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
26	21	0	5

3. Budget principal : affectation des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement conformément à l'état ci-annexé, cette affectation étant identique à l'affectation prévisionnelle adoptée lors de la séance du 14 mars 2017.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
27	22	0	5

4. Budget assainissement : approbation du compte de gestion 2016 établi, par Mme BAYLONGUE-HONDAA, comptable public. Présentation par Mme BAYLONGUE-HONDAA

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion du Service d'Assainissement dressé, pour l'exercice 2016, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
27	27	0	0

5. Budget assainissement : adoption du compte administratif 2016.

Le Conseil municipal :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
26	26	0	0

6. Budget assainissement : affectation des résultats de l'exercice 2016.

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
27	27	0	0

7. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – exercice 2016

M. l'Adjoint présente les états des acquisitions et des cessions réalisées en 2016 sur la Commune au titre du budget principal et du budget "Service d'Assainissement".

Le Conseil municipal adopte le bilan présenté.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
27	27	0	0

8. Cession de matériel de voirie à la société NOREMAT

Dans le cadre de l'acquisition d'une faucheuse débroussailleuse neuve, la société NOREMAT a proposé la reprise de l'ancien matériel communal.

Le Conseil municipal décide :

- De céder les matériels mentionnés ci-dessus à la société NOREMAT pour la somme de 10 800 €.
- D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document concernant cette affaire.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
27	27	0	0

9. Délégation de service public d'assainissement à la SAUR : avenant n°2

La commune et le délégataire ont souhaité conclure un avenant n°2 pour intégrer deux postes de relevage (impasse du Grand Cerf et rue du Laurier). Cet élargissement du périmètre de la délégation a pour conséquence une modification de la rémunération du fermier, sur l'abonnement et la partie proportionnelle soit une augmentation de 3,79 % sur une simulation de facture de 100 m³ consommés. La prise d'effet de l'avenant n°2 est fixée au 1^{er} janvier 2017.

Cet avenant n'a pas d'impact financier direct pour le budget Assainissement de la commune.

Le Conseil municipal :

- Approuve la passation de l'avenant susmentionné ;
- Donne pouvoir à M. le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer tout document concernant cette affaire.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
27	22	5	0

Urbanisme

10. Débat sur les orientations générales du PADD du PLU intercommunal. *Présentation par Mme HERBRETEAU, CCEG*

Le Conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. Les termes de cet échange pourront être évoqués lors du Conseil communautaire où le projet de PADD sera également soumis à débat.

Après échanges de vues, M. le Maire clôt le débat prévu par l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme.

La délibération sera transmise au Préfet, à la Communauté de communes et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Bâtiments communaux, voirie, assainissement, espaces verts

11. Classement dans le domaine public des VRD de l'impasse des Granges – Prise en considération.

Le Conseil municipal décide :

- De prendre en considération le classement dans le domaine public communal des voiries, réseaux divers et espaces communs de lotissement « Le Clos de la Bouvardière » appartenant à Mme Annick FOULONNEAU ;
- De donner pouvoir à M. le Maire ou à l'Adjoint délégué pour lancer l'enquête publique préalable à la décision de classement, et pour signer tout document concernant cette affaire.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
27	26	0	1

12. Transfert au SYDELA de la compétence « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables »

Le Conseil municipal décide :

- De transférer au SYDELA la compétence optionnelle « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables »
- D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document concernant ce transfert.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
27	27	0	0

Enfance, jeunesse, éducation

13. Tarification des séjours – Service jeunesse

QF	TARIFS	TARIFS
	Séjour du 10 au 19 juillet 2017 « sensations extrêmes »	Séjour du 21 au 25 août 2017 « sports nautiques »
0 - 380	66,19 €	26,25 €
381 - 500	99,29 €	39,38 €
501 - 700	132,38 €	52,50 €
701 - 900	165,48 €	65,63 €
901 - 1100	231,67 €	91,88 €
1101 - 1300	297,86 €	118,13 €
1301 - 1500	364,05 €	144,38 €
1501 - 1700	430,24 €	170,63 €
1701 et plus	463,33 €	183,75 €

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver la grille tarifaire pour les séjours de l'été 2017.
- D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document concernant cette affaire.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
27	27	0	0

Communication sur l'actualité d'Erdre et Gesvres



Affiché le 05 mai 2017.

Joseph BÉZIER
Maire